

Nous vous rappelons que, pour toute question, vous pouvez nous contacter par téléphone (03 22 82 84 70) ou par école directe ou par mail à [info@sacrecoeur-amiens.org](mailto:info@sacrecoeur-amiens.org)

Notez cependant que le lycée sera fermé au public du 10 juillet 16h00 au 21 août 9h00.

### ➤ MARDI 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2026

#### Rentrée des Secondes Générales et technologiques – Secondes Professionnelles

|   | Accueil des apprenants entrant en seconde |   |       |              |       |   |       |
|---|---|---|-------|--------------|-------|---|-------|
| Secondes générales et technologiques<br>Secondes professionnelles | 10h00                                     | → | 12h00 | Repas Offert | 13h30 | → | 16h30 |
| Les apprenants des autres classes                                 | Non concernés par cette journée           |   |       |              |       |   |       |

### ➤ MERCREDI 02 SEPTEMBRE 2026

#### 2<sup>ème</sup> jour de rentrée pour les 2<sup>ndes</sup> + Rentrée des Premières et Terminales

|   | Rentrée avec les professeurs principaux | Repas   | Début des cours au plus tôt selon l'emploi du temps | Fin des cours en fonction de l'emploi du temps |
|---|---|---|---|--|
| Secondes Générales et technologiques<br>Secondes Professionnelles | De 10h00 à 11h30                        |  | 12h50   | →  |
| Premières Générales et STMG<br>Premières Professionnelles         | De 09h30 à 11h55                        |   | 13h45   | →  |
| Terminales Générales et STMG<br>Terminales Professionnelles       | De 10h30 à 12h30                        |   | 13h45   | →  |

### ➤ MERCREDI 02 SEPTEMBRE 2026

#### Rentrée des BTS1 et BTS2 voie scolaire

|  | Rentrée avec les professeurs principaux | Repas   | Début des cours au plus tôt selon l'emploi du temps | Fin des cours en fonction de l'emploi du temps |
|--|---|---|---|--|
| BTS 1 <sup>ère</sup> année voie scolaire<br>BTS 2 <sup>ème</sup> année voie scolaire | De 10h30 à 12h30                        |  | 13h45   | →  |

## 1- LE CALENDRIER SCOLAIRE 2026-2027

**Vacances de Toussaint** : du vendredi 16 octobre au soir au lundi 2 novembre au matin

**Armistice 14-18** : mercredi 11 novembre

**Vacances de Noël** : du vendredi 18 décembre au soir au lundi 04 janvier au matin

**Vacances d'hiver** : du vendredi 19 février au soir au lundi 08 mars au matin

**Lundi de Pâques** : lundi 29 mars

**Vacances de printemps** : du vendredi 16 avril au soir au lundi 03 mai au matin

**Pont de l'ascension** : du mercredi 05 mai au soir au lundi 10 mai au matin

**Lundi de Pentecôte** : lundi 17 mai

**A noter :**

- **Journée pédagogique (les élèves n'auront pas cours) : vendredi 09 octobre**
- **Remise des diplômes du baccalauréat : vendredi 16 octobre – à partir de 17h30**
- **Journée de lutte contre le harcèlement scolaire : jeudi 06 novembre**
- **1<sup>ère</sup> journée Portes Ouvertes : samedi 21 novembre 10h00 - 16h00**
- **2<sup>ème</sup> journée Portes Ouvertes : vendredi 15 janvier 2027 17h00 - 20h00**
- **3<sup>ème</sup> journée Portes Ouvertes : vendredi 26 mars 2027 17h00 - 20h00**

En période de cours, l'établissement est ouvert :

- Du lundi au jeudi de 07h30 à 18h00
- Le vendredi de 07h30 à 17h00

Durant les périodes de petites vacances scolaires, l'établissement est ouvert :

- Du lundi au mercredi de la 1<sup>ère</sup> semaine de 09h00 à 16h00.
- Fermeture de l'établissement à compter du jeudi 1<sup>ère</sup> semaine jusqu'à la reprise des cours

## 2- LES REUNIONS D'ACCUEIL DES PARENTS

Une réunion est organisée en début d'année entre le professeur principal et les familles afin de permettre un échange sur les méthodes de travail, les objectifs de l'année et la découverte du fonctionnement du lycée pour les familles des apprenants nouvellement arrivés. Ces réunions se dérouleront selon le planning suivant, **votre présence y est fortement recommandée** :

| CLASSES  | DATES                                   |
|--|---|
| 2ndes Professionnelles MRC                                 | Vendredi 11 septembre à partir de 18h00 |
| 1 <sup>ères</sup> et Terminales Professionnelles           | Vendredi 04 septembre à partir de 18h00 |
| 2ndes 4, 5, 6, Terminales Générales, Technologiques        | Vendredi 04 septembre à partir de 18h00 |
| 2ndes 1, 2, 3, 1 <sup>ères</sup> Générales, Technologiques | Vendredi 11 septembre à partir de 18h00 |

## 3- LES PERIODES DE FORMATION EN ENTREPRISE 2026-2027 (P.F.M.P)

|   |                                 |
|---|---------------------------------|
| 2ndes MRC (Métiers de la Relation Client)                           | Dates indiquées ultérieurement  |
| 1 <sup>ères</sup> Métiers du Commerce et de la Vente options A et B | Dates indiquées ultérieurement  |
| Terminales Métiers du Commerce et de la Vente options A et B        | Dates indiquées ultérieurement  |
| BTS1 voie scolaire  | Dates indiquées ultérieurement  |
| BTS2 voie scolaire  | Dates indiquées ultérieurement  |
| 2ndes générales et technologiques                                   | Du 14 juin 2027 au 25 juin 2027 |

## 4- INFORMATIONS DIVERSES

### LA DISTRIBUTION DES LIVRES

Elle concerne les apprenants dont la famille a opté pour l'achat des ouvrages auprès de l'ARBS. Nous vous rappelons que vous devez pour cela vous inscrire sur le site de l'ARBS (Association Rotarienne des Bibliothèques Scolaires : [www.arbs.com](http://www.arbs.com)).

**Le vendredi 28 août de 08h00 à 18h00 sans interruption : retrait des manuels pour tous les apprenants.**

**La distribution pour les apprenants n'ayant pas pu venir le 28 août aura lieu sur une permanence le mercredi 02 septembre de 11h00 à 12h30.**

Le jour de la distribution, votre enfant doit impérativement être en possession

**soit** de sa carte Génération #HDF délivrée par le Conseil Régional

**soit** d'un chèque de caution

**de 100 €** pour les 2<sup>ndes</sup> GT, 2<sup>ndes</sup> Professionnelle,

**de 55 €** pour les autres classes.

*(Ce chèque sera détruit par l'ARBS dès que vous lui aurez présenté la carte génération # HDF ou la carte Picardie Coursus)*

### LOCATION D'UN CASIER

**Les apprenants qui le souhaitent peuvent disposer d'un casier pour l'année scolaire. Le coût de la location est de 27 euros. Pour l'obtenir il faut venir le jour de la remise des livres le vendredi 28 août de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 pour le louer et obtenir le numéro, la clé, le cadenas correspondants. Le montant sera notifié sur la facturation. En fonction du nombre de casiers restant disponibles, une permanence sera assurée au bureau de la vie scolaire le mercredi 02 septembre de 08h00 à 10h00.**

Le casier est personnel et ne peut pas être partagé avec un autre apprenant. Les cadenas personnels sont interdits.

S'agissant d'une mise à disposition de casier, les biens déposés sont sous la responsabilité de l'élève. La responsabilité civile de l'établissement ne peut en aucun cas être mise en cause pour perte ou vol. Il est interdit de déposer des affaires de valeur dans les casiers.

**La clé + cadenas doit impérativement être rendue en fin d'année scolaire et au plus tard le 10 juillet. A défaut la non-restitution sera facturée 10 €.**

### LES FOURNITURES SCOLAIRES (pour les apprenants de la seconde à la terminale)

**Il n'y a pas de liste définie de fournitures scolaires, chaque enseignant détaillera ce qu'il souhaite pour sa discipline la semaine de rentrée.** En revanche il sera indispensable que chaque élève soit en possession courant septembre de :

- Une **calculatrice**. Pour les apprenants des séries générales et technologiques, professionnelles une commande groupée de calculatrices conformes à la réglementation pour les examens sera effectuée au sein de l'établissement à la rentrée.
- Une **paire d'écouteurs filaire avec prise mini-jack** (pas d'USB) obligatoire pour tous les apprenants du lycée.
- Une **blouse en coton** obligatoire pour les apprenants de 2<sup>nde</sup> générale et spécialité de physique/chimie et SVT de 1<sup>ere</sup> et Terminale générale.
- Une **raquette de tennis de table** sera à prévoir en fonction du menu en EPS choisi par votre enfant à la rentrée.

### JOURNÉE CONTINUE : les horaires sont les suivants du lundi au vendredi

8h00 à 17h40 du lundi au jeudi et de 8h00 à 16h45 le vendredi (horaire affiné en fonction de l'emploi du temps)

9h50 à 10h05 : pause du matin

14h40 à 14h55 : pause de l'après midi

Chaque élève disposera **d'au moins 55 minutes pour déjeuner**

### ECOLE DIRECTE (ED\*)

**Le service Ecole Directe remplace totalement la communication par courriers postaux. Les codes d'accès ED\* fournis lors de l'entrée de votre enfant dans notre établissement sont valables durant toute sa scolarité au lycée.**

**Si vous disposez de plusieurs compte ED\*, vous pouvez les associer** (exemple : enfants dans des établissements différents, compte ED\* professionnel (professeur ou personnel OGEC) et compte parents...)

**Les nouveaux apprenants se verront remettre leur code ED\* par le professeur principal le jour de la rentrée.**

Attention les comptes ED\* parents et enfants sont distincts, les informations qui y figurent et qui y sont publiées sont différentes.

### UTILISATION DES OUTILS NUMERIQUES PERSONNELS DES APPRENANTS (BRING YOUR OWN DEVICE = BYOD)

Avec l'accord de l'enseignant et dans un cadre défini, les apprenants peuvent être amenés à utiliser leur propre matériel numérique (Ordinateur, tablette, smartphone...) en classe. Vous avez signé en ce sens une charte lors de l'inscription ou la réinscription.

### LES CERTIFICATS DE SCOLARITÉ

Les certificats seront disponibles et imprimables via école directe (espace documents administratifs) courant de la semaine de rentrée.

### LA CARTE D'IDENTITE SCOLAIRE

A compter du 1<sup>er</sup> jour de rentrée scolaire, les apprenants reçoivent une carte d'identité scolaire provisoire qu'ils garderont durant quelques jours. Puis ils recevront une carte d'identité scolaire définitive qu'ils devront avoir constamment en leur possession. Cette carte leur sera demandée lorsqu'ils rentrent ou sortent de l'établissement, lorsqu'ils passent au Self ou à l'Espace Ressources. L'apprenant qui n'a plus sa carte (perte ou vol) devra se présenter au secrétariat élèves ou étudiants (Premier étage bâtiment B) pour en refaire une nouvelle moyennant la somme de **10€**.

### LA RESTAURATION :

**2 possibilités pour se restaurer : Au 12 (self traditionnel) et Sacré-Cafet (cafétéria, restauration rapide)**

#### **Les externes**

Ils peuvent déjeuner dans l'établissement quand ils le souhaitent et choisir pour chaque repas leur formule.

Le règlement s'effectue au moyen de la carte d'identité scolaire. Le rechargement des cartes se fait **en ligne sur Ecole directe** (par carte de paiement) à défaut **auprès de la comptabilité familles** tous les matins (paiement par chèque, en espèces).

**Attention il est nécessaire que le compte de restauration soit toujours positif. Merci de le créditer avant tout passage au self ou à la cafétéria.**

#### **La demi-pension totale ou partielle :**

La demi-pension partielle donne la possibilité de choisir 2, 3 ou 4 repas par semaine.

La demi-pension à 5 jours reste évidemment possible.

Les demandes de changement de régime **devront être effectuées via la plateforme Ecole Directe pour le 04 septembre 12h00.**

**Aucun changement ne sera accepté au-delà de cette date.**